

SYMCRAU

Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le 27 MAI 2021
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Election du 9ème Vice-Président	N° 13/21	21 mai 2021

Fait à Istres le 27 MAI 2021

La Présidente du SYMCRAU

Céline TRAMONTIN



ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon-dateur de la Sous-Préfecture)

Sous-Préfecture d'Istres

27 MAI 2021

Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 13/21

Objet de la délibération : Election du 9ème Vice-Président

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un mai
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Monique ARAVECCHIA, Mme Catherine BALGUERIE-RAULET, Mme Marylène BONFILLON, Mme Aline CIANFARANI, M. Alexandre COUTURIER, M. Jean-Pierre FRICKER, Mme Jacqueline HERVY-BALAND, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. André MANELLI, Mme Laurence MARTIN, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Yves WIGT.

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :

M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
M. Vincent BONFILLON à Mme Céline TRAMONTIN

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 18
Procuration : 2
Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 20

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire ORIOL

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5711-1 du CGCT renvoyant à l'article L.2122-7,

VU les statuts du SYMCRAU,

VU la délibération N°10/20 du 4 septembre 2020 fixant à deux le nombre de Vice-Présidents, Mme Marylène BONFILLON (1^{ère} Vice-Présidente) et M. Daniel HIGLI (2^{ème} Vice-Président), rectifiée par la délibération N°13/20 du 3 décembre 2020 portant à 9 le nombre de Vice-Présidents,

VU la délibération N°14/20 du 3 décembre 2020 nommant 7 Vice-Présidents supplémentaires comme suit :

Madame Anne-Claire ORIOL au poste de 3^{ème} Vice-Présidente

Monsieur Didier REAULT au poste de 4^{ème} Vice-Président

Monsieur Michel PERONNET au poste de 5^{ème} Vice-Président

Monsieur Pierre RAVIOL au poste de 6^{ème} Vice-Président

Monsieur Xavier DUFOUR au poste de 7^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Michel BOCOGNANO au poste de 8^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean-Louis PLAZY au poste de 9^{ème} Vice-Président

CONSIDERANT que la démission de Monsieur Jean-Louis PLAZY de la Présidence de l'Union Boisgelin Craponne entraîne de fait la fin de son mandat de délégué syndical et à fortiori de Vice-Président du SYMCRAU,

Après avoir fait appel aux candidatures,

CONSIDERANT la candidature de M. Alexandre COUTURIER,

VU les résultats des élections au scrutin secret,

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

A L'UNANIMITE des membres présents,

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 11

Monsieur Alexandre COUTURIER : 20

ELIT Monsieur Alexandre COUTURIER au poste de 9^{ème} Vice-Président,

AINSI fait et délibéré à Saint Martin de Crau, les an, mois et jour susdits.

La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.